

Privilège—M. Cossitt

Le député ne nie pas qu'il avait eu et qu'il a en sa possession, depuis au moins qu'il a commencé à poser ces questions à la Chambre, des documents considérés comme ultra-secrets et confidentiels.

En ma qualité de solliciteur général, cela me posait un grave problème. J'ai indiqué au député en un certain nombre d'occasions qu'au lieu de faire des déclarations publiques concernant des documents de ce genre, il devrait communiquer avec moi, m'en parler et me fournir tout renseignement qui permettrait de renforcer la sécurité du pays. Jusqu'à ce que je rencontre le député à son bureau ce matin aux environs de midi, je n'avais reçu aucune communication de lui.

Le service de sécurité m'avait informé que le document pouvait être en sa possession. Je n'avais aucune indication qu'il l'était. J'avais raison de croire que ces documents étaient préjudiciables, que les renseignements contenus dans les documents qu'il pouvait divulguer étaient préjudiciables à la sécurité de l'État. C'est pourquoi...

Une voix: C'est votre opinion.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, en tant que premier responsable de la sécurité nationale de l'État, je suis certes obligé d'exercer mon opinion en un certain nombre d'occasions.

Dans ce cas-ci, même le député de Leeds (M. Cossitt) reconnaît que les renseignements qu'il divulguait étaient secrets. Il savait que les renseignements que contenait ce document étaient secrets. Le document lui-même était non seulement essentiel quant à son contenu mais aussi essentiel quant à la source dont il provenait.

Le document tombait sous le coup de la loi sur les secrets officiels que le député connaît bien, j'en suis certain. S'il ne la connaît pas, alors il est en défaut parce qu'il devrait la connaître. Il savait qu'il s'agissait d'un document clairement classé ultra secret. Il savait que la communication de tout renseignement contenu dans ce document allait à l'encontre de la loi sur les secrets officiels. Il n'y a pas de doute qu'il a certains privilèges à la Chambre, monsieur l'Orateur, mais certes pas au préjudice de la sécurité nationale de l'État.

Des voix: Bravo!

M. Blais: C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, pour prendre toutes les précautions possibles, j'ai informé le premier ministre, comme je suis tenu de le faire, de la nature des renseignements qui étaient probablement entre les mains du député de Leeds. J'ai expliqué au député les possibilités d'action qui s'offraient au gouvernement.

Le document que j'ai montré au député de Leeds en toute confidentialité pour chercher à obtenir sa collaboration, était un document qui avait été préparé pour moi et qui exposait les options possibles. Il mentionnait qu'il pourrait très bien y avoir

une violation de la loi sur les secrets officiels et exposait les façons de procéder s'il était prouvé qu'il en était ainsi. J'ai décidé de n'employer aucun de ces moyens, monsieur l'Orateur, parce que j'avais affaire à un député, et que je me devais d'obtenir qu'on me rende ce document et de connaître la source de la fuite, si l'on peut l'appeler ainsi, dans les services de sécurité.

Des voix: Bravo!

M. Blais: Afin d'arriver à mes fins le plus discrètement possible, et en causant le minimum d'ennuis aux parties en cause, j'ai communiqué avec le député de Leeds, après avoir demandé au premier ministre (M. Trudeau) de solliciter le concours du chef de l'opposition (M. Clark) pour qu'il incite le représentant de Leeds à la Chambre à me fournir les renseignements dont j'avais besoin aux fins que j'ai mentionnées. J'ai échoué. A trois reprises, je me suis entretenu avec le député de Leeds et je lui ai demandé sa collaboration. Je lui ai fourni tous les détails; je lui ai même révélé les informations que j'avais reçues dans l'espoir qu'il se rendrait compte qu'il était futile de s'obstiner et qu'à mon sens, son refus nuisait à l'application et au maintien de la souveraineté de notre pays.

Lorsque j'ai appelé le député à son bureau de l'édifice du Centre, où je m'étais rendu pour discuter encore avec lui, j'ai laissé entendre à sa secrétaire qu'elle devrait essayer de le trouver. Elle l'a trouvé au restaurant du Parlement. J'aurais préféré lui parler en personne, car c'était simplement la suite de notre conversation précédente. Si je lui ai demandé de me répondre avant 4 heures, c'était à cause de la nature des renseignements en question, et parce que le député n'avait pas semblé disposé à me remettre le document qu'il avait reçu pour que je puisse déterminer l'origine de cette fuite.

Je tenais surtout, monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit, à m'assurer de la nature de la fuite et de son origine. Le député reconnaît certainement que le gouvernement doit absolument connaître l'origine de ces renseignements s'il veut prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité nationale.

● (1522)

Des voix: Bravo!

M. Blais: Je comprends très bien les préoccupations du député. Il m'a demandé s'il pourrait être mis en prison. Je lui ai dit qu'il n'en était pas question. Je l'en ai assuré. Le document, établi par des avocats, indiquait, pour ma gouverne, les autres peines dont il était passible. Ce document ne s'adressait pas au député, si ce n'est indirectement, car je voulais lui communiquer tous les renseignements qui m'avaient été donnés.